

Broglie  
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an Deux Mil Vingt Quatre, le cinq avril à dix-neuf heures et zéro minute,** le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

**Présents :** Mme DUTOUR Martine, 1<sup>ère</sup> Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3<sup>ème</sup> Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4<sup>ème</sup> Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali, Conseillers Municipaux.

**Excusée :** Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire.

**Absents :** Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice - Mme DEROIN Jennifer.

**Secrétaire de séance :** Mme DUTOUR Martine, 1<sup>ère</sup> Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

**OBJET : Révision des tarifs de l'Accueil Jeunes.**

Par délibération en date du 22/03/2019, la participation financière des familles pour la fréquentation des enfants aux sorties et stages pédagogiques proposés dans le cadre des activités de l'Accueil Jeunes, a été fixée comme suit :

- Par sortie/stage pédagogique et par enfant :
  - 6,00 € pour les jeunes de la Commune de BROGLIE,
  - 7,00 € pour les jeunes des Communes extérieures.

Il est demandé au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission Enfance/Affaires Scolaires/Jeunesse validée par la Commission Finances, de réévaluer ces tarifs à compter du 15/04/2024 comme suit :

- **Par sortie/stage pédagogique et par enfant :**
  - **7,00 € pour les jeunes de la Commune de BROGLIE,**
  - **8,00 € pour les jeunes des Communes extérieures.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la réévaluation à compter du 15/04/2024 des tarifs de l'Accueil Jeunes, telle que ci-dessus proposée par la Commission Enfance/Affaires Scolaires/Jeunesse et la Commission Finances.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,  
Martine DUTOUR.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le **08 AVR. 2024**  
et Publication ou Notification  
du

le Maire

